Image not found or type unknown

Renseignements sur l'achat de bien immobilier par un parent

Par **Malintrate**, le **01/09/2023** à **15:52**

Bonjour à tous,

Je sollicite la réponse d'un expert en droit immobilier, car j'ai besoin de renseignements spécifiques concernant l'achat de l'appartement dans lequel je réside. Je suis rattaché au bail d'un membre de ma famille (grand-parent), et occupant à titre gratuit. Il s'avère que mon père souhaite acheter l'immeuble dans lequel nous vivons. J'ai des doutes sur ses capacités pécuniaires. Un rendez-vous avec l'agence est prévu en début septembre, selon lui, et nous n'avons reçu aucune nouvelle officielle (mails, courriers, etc..) à ce jour. Suis-je en droit, en tant que cotitulaire du bail, et enfant du potentiel nouveau propriétaire, de demander si une démarche est en cours à l'agence ?

Je vous remercie d'avance.

Cordialement.

Par **youris**, le **01/09/2023** à **16:04**

bonjour,

votre bailleur peut changer, mais sans que cela n'impacte les locataires dans le cas ou le nouveau propriétaire achète le bien avec les logements occupés.

le nouveau prrpiétaire doit juste informer les locataires du changment de bailleur pour payer les loyers.

mais le changment de propriétaire de l'immeuble locatif ne change rien pour le slocataires.

vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez à l'agence, mais il n'est pas certain qu'elle soit informé des tracations en cours.

- êtes-vous mentionné dans le bail de location ?

- votre statut d'enfant de l'éventuel acquéreur est indifférent.

salutations

Par **Visiteur**, le **01/09/2023** à **17:34**

Bonjour,

Votre père ne peut pas vous informer ?

Si le logement est vendu occupé avec le bail en cours, le locataire en titre sera informé quand ce sera fait. D'ici là ce ne sont que des hypothèses invérifiables.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés